BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1110

## 49 – MAINE-ET-LOIRE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

## Ventes et cessions

814 638 532 RCS Angers.
**DALSOUPLE SN.**
*Forme :* Société par actions simplifiée.
*Capital :* 30000.00 EUR.
*Adresse :* 12, Rue du Champ de l'Aire, 49080 Bouchemaine.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* AB CAOUTCHOUC société par actions simplifiée au capital de 99.092 euros Siège social : 12 Rue du Champ de l'Aire, 49080 Bouchemaine 395 358 435 RCS ANGERS « Société Absorbante » DALSOUPLE SN Société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros Siège social : 12 Rue du Champ de l'Aire, 49080 Bouchemaine 814 638 532 RCS ANGERS « Société Absorbée » FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique en date du 29 juin 2026, les sociétés susvisées ont établi le projet de fusion par absorption de la société DALSOUPLE SN par la société AB CAOUTCHOUC, opération projetée soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L 236-1 et R 236-1 et suivants du Code de commerce. L'actif apporté par la société DALSOUPLE SN est égal à 177.422 € et le passif transmis à AB CAOUTCHOUC s'élève à 62.673 €. L'actif net apporté par la société DALSOUPLE SN s'établit donc à 114.749 €. La société HEVEAB, société par actions simplifiée au capital de 3.689.465,40 euros, dont le siège social est situé 12 Rue du Champ de l'Aire, 49080 Bouchemaine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 992 403 253, propriétaire de 100 % des actions composant le capital social de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, s'est engagée à maintenir sa participation sans modification dans le capital de celles-ci du jour du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de commerce d'Angers, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, soit au plus tard le 31 décembre 2026. Toutes les opérations effectuées par la société DALSOUPLE SN depuis le 1er janvier 2026 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront considérées comme accomplies par la société AB CAOUTCHOUC. La société DALSOUPLE SN sera dissoute de plein droit, sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au nom des sociétés AB CAOUTCHOUC et DALSOUPLE SN au greffe du Tribunal de Commerce d'Angers le 30 juin 2026. Pour avis.